LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Décembre 2023 (mise à jour mai 2024)

Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés





Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit 61 collectivités en 2022.

Déchets collectés par le service public Déchets Déchets des ménages et assimilés des collectivités

- Déchets verts des espaces verts
- Voirie
- Services techniques
- Dépôts sauvages
- ..

- Déchets Ordures ména
- Déchets verts

occasionnels

- Encombrants
- Autres collectes séparées
- Déchèteries (déchets triés et tout venant)
- •

- Ordures ménagères assimilées
- Ordures ménagères résiduelles

Collectes séparées

- Emballages (hors verre)
- Papiers graphiques
- Verre
- Déchets alimentaires

- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- 2. Organisation institutionnelle
- 3. Prévention
- 4. Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
- 5. Emballages hors verre te papiers graphiques (CS)
- 6. Emballages en verre
- Déchets alimentaires
- 8. Bilan Ordures Ménagères Assimilées (OMA)
- 9. Occasionnels hors déchèterie
 - . Déchèteries franciliennes
 - Occasionnels en déchèterie
 - 2. Bilan occasionnels

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023 Source : ORDIF

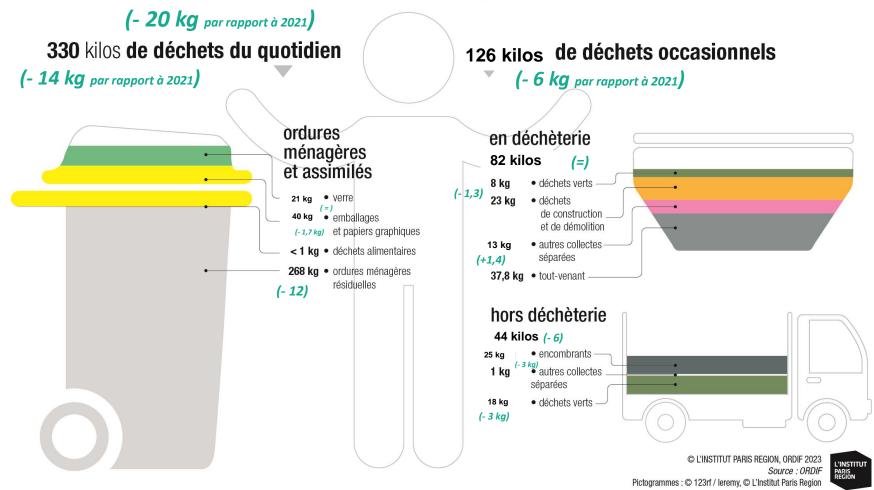




1. DMA ensemble: ratios 2022

En 2022, les DMA collectés en Île-de-France ont baissé d'environ 237 000 tonnes par rapport à 2021 tous flux confondus. Ils représentent 5,6 millions de tonnes soit une baisse de 5 % en un an.

456 kilos de déchets collectés pour **1 habitant**





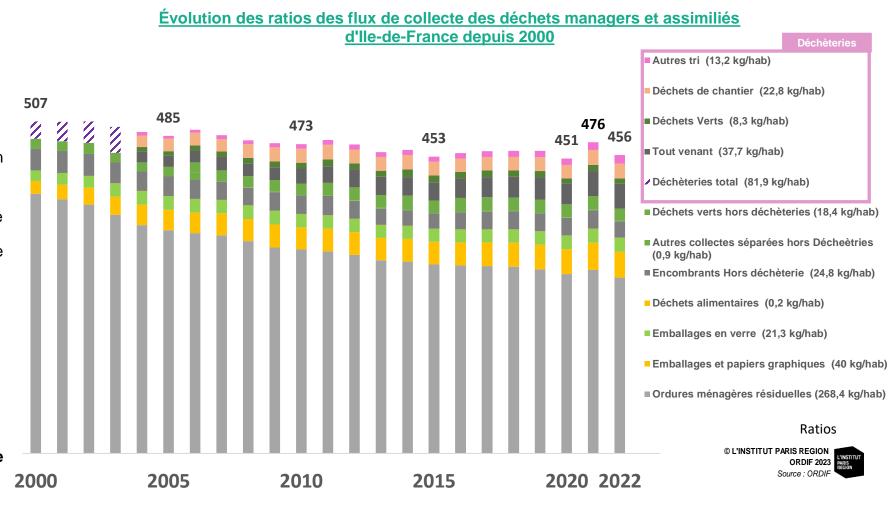
1. DMA ensemble: ratios évolution

En 2022, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant est tombé à 456 kg par habitant. Il affiche une diminution de 20kg par habitant par rapport à l'année précédente soit une baisse de 4% marquant ainsi un retour à un niveau proche de celui de 2020.

L'évolution depuis 2000 montre une baisse tendancielle jusqu'en 2015 puis une période de relative stabilité avant le trou de 2020 et le pic de 2021 autour de la crise COVID.

Le ratio DMA de 2022 est en recul de 10% par rapport à l'an 2000.

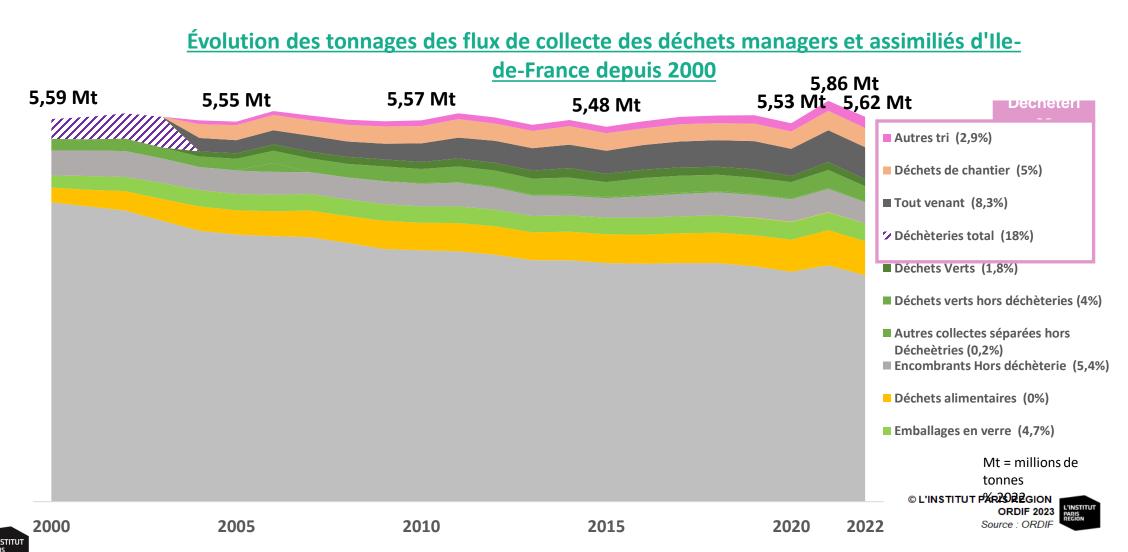
La collecte sélective maintient des niveaux bas depuis 2004 et le flux OMR représente près de 60% des DMA





1. DMA ensemble: évolution

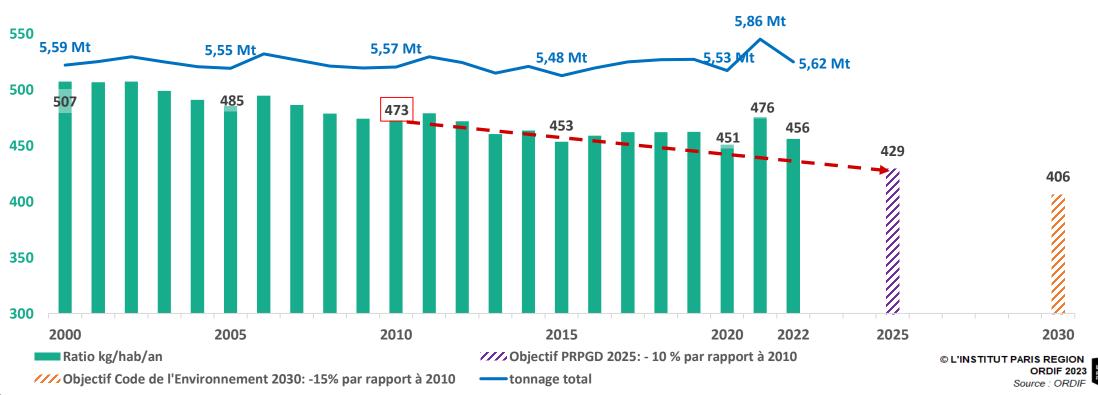
En 2022, la quantité totale des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Ile-de-France s'élève à 5,6 millions de tonnes. La production de DMA a **baissé d'environ 237 000 tonnes** entre 2021 et 2022. Le tonnage total retrouve un niveau à peu près équivalent à celui de l'an 2000.



1. DMA ensemble : Objectif de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une **réduction de 15 % en 2030** par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab), soit un objectif de 406 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de **429 kg/hab/an en 2025**. La tendance à la baisse observée entre 2000 et 2015 s'orientait plutôt vers l'atteinte de ces objectifs réglementaires. Inversement, entre 2016 et 2019, le ratio DMA a augmenté de 5kg/hab. La période de la crise covid s'est traduite par une baisse historique à 451kg/hab en 2020 avant un rebond au niveau de 2021 (476 kg/hab) et un retour à 456 kg/hab en 2022.

Évolution annuelle de la production de déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes et kg par habitant)





600

1. DMA ensemble: traitement 2022

Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2022

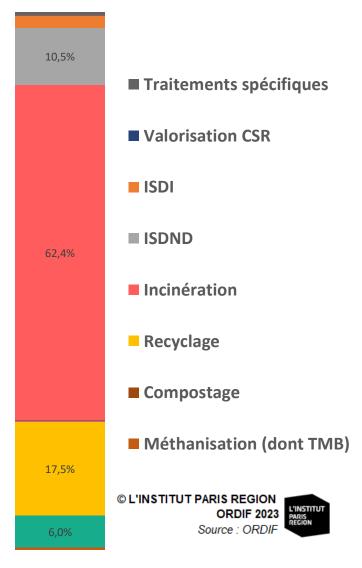
- 57,5 % vers des unités d'Incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 21,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5,3 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

Traitement final

(prise en compte des refus de tri). 62,4 % de DMA incinérés soit 3 500 332 tonnes

- 17,5 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 979 548 tonnes
- 10,5 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 591 883 tonnes
- 2,3% de DMA envoyés dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) soit 131 774 tonnes
- 6% de DMA compostés soit 335 230 tonnes
- 1,3% envoyés vers d'autres installations (CSR, Méthanisation, traitements spécifiques)

Traitement final des DMA 2022





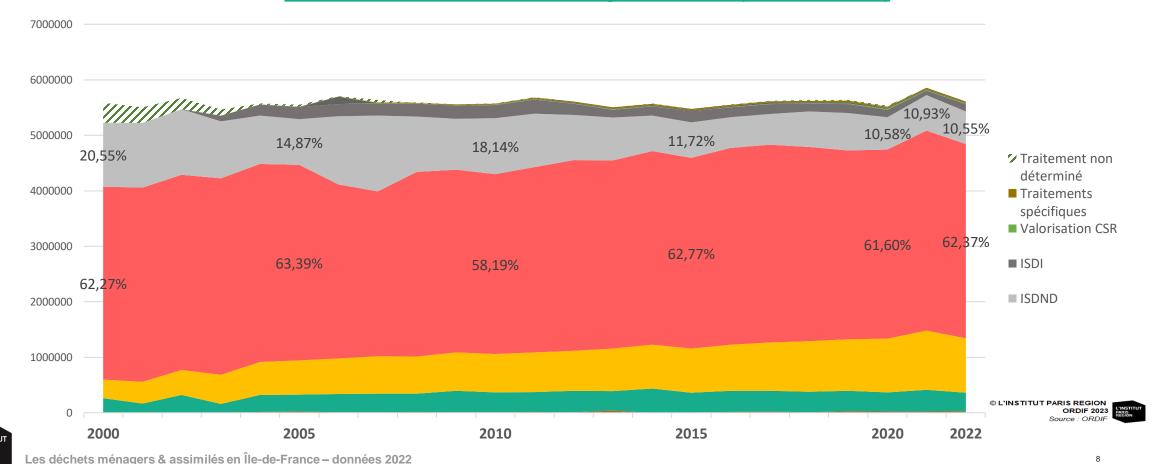
1. DMA ensemble : Évolution du traitement final

L'ensemble des déchets incinérés affichent un total d'environ 3 500 332 tonnes en 2022 soit près de 105 194 tonnes en moins que l'année 2021. L'incinération retrouve ainsi son niveau moyen depuis 2018.

Les déchets enfouis continuent leur baisse avec un recul de 8% entre 2021 et 2022.

La part recyclée reste en dessous de celle observée en 2021 d'environ 84 000 tonnes et reste néanmoins plus élevée que celles observées entre 2000 et 2020.

Évolution du traitement des déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes)

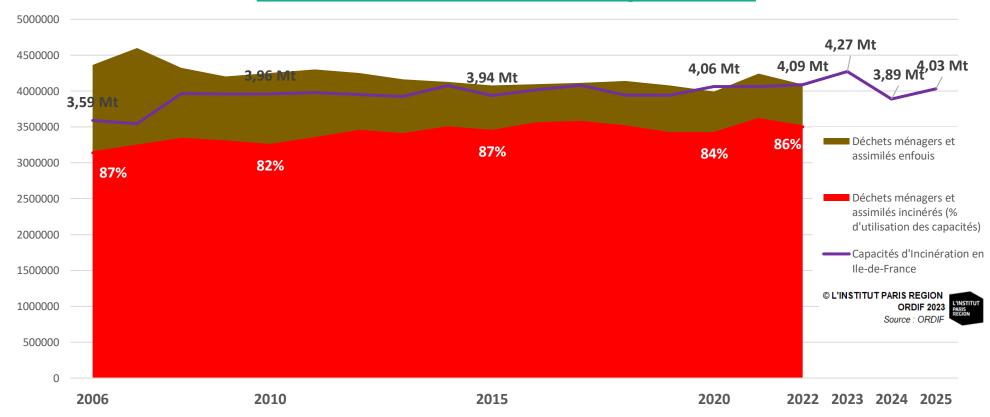


1. DMA ensemble: Traitement des déchets résiduels nets

Les capacités autorisées totales d'incinération sous maitrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,09 millions de tonnes en Île-de-France en 2022. Ces capacités ont été utilisées à 86% pour l'ensemble des flux DMA: ordures ménagères résiduelles, refus de tri, tout venant de déchèteries ou encombrants non triés. En prenant en compte les mêmes flux ménagers enfouis, ces *DMA résiduels nets* s'élèvent à 4,09 millions de tonnes soit la capacité actuelle d'incinération en Île-de-France.

Selon les années, l'ensemble de ces flux cumulés peuvent dépasser les capacités totales d'incinération sous maitrise d'ouvrage publique. Avec la baisse de capacité annoncée de l'incinérateur d'Ivry en 2024 (avant l'augmentation de celui de Créteil en 2025) ce plafond théorique pourrait être à nouveau dépassé.

Incinération et enfouissement des déchets ménagers et assimilés





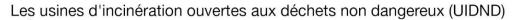
1. Les usines d'incinération

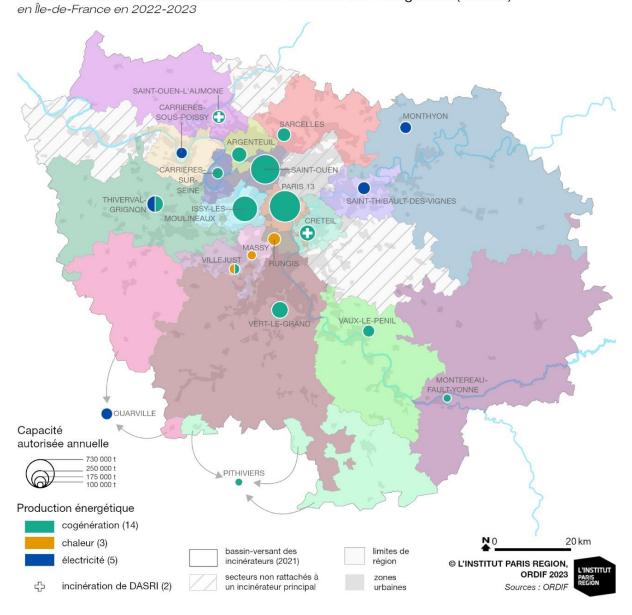
Le flux des déchets ménagers et assimilés résiduels de l'Îlede-France est à 94 % acheminé vers **18 unités d'incinération** représentées avec leur bassin versant. Ces installations reçoivent également d'autres flux ménagers, notamment des refus de tri. Elles cumulent une capacité autorisée de 4 122 900 tonnes par an.

Ces usines se situent principalement **en zone urbaine**. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maitrise d'ouvrage du Syctom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les **bassins versants** correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

Tous les incinérateurs franciliens produisent de l'énergie : chaleur, électricité ou cogénération. 17 d'entre elles présentent une performances permettant de les qualifier d'unité de valorisation énergétique (UVE).







2. Organisation de la collecte au 01.01.2023

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en 54 intercommunalités dont 15 exercent également la compétence traitement, notamment dans le Val-d'Oise (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

15 collectivités à compétences collecte traitement

Seine-et-Mame

S9: SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93) S10 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie S11: SMITOM Centre Quest Seine et-Marnais

E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78. 91) E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des

Sénarts (77, 91, 94)

E12: SIREDOM

Yvelines

Y8: CU Grand Paris Seine et Oise Y9 : CC les Portes de l'Ile de France

V1 : Syndicat AZUR

V2 : Syndicat EMERAUDE V3: SIGIDURS (77, 95)

V4: Syndicat TRI ACTION V5 : Syndicat TRI-OR

V6: CA de Cergy-Pontoise (78, 95)

V7 : SMIRTOM du Vexin

39 collectivités à compétences collecte

1: T1 - Ville de Paris

2: T2 - Vallée Sud Grand Paris

3: T3 - Grand Paris Seine Ouest

4 : T4 - Paris Ouest La Défense

5 : T5 - Boucle Nord de Seine

5: T6 - Plaine Commune

7 : T7 - Paris Terres d'Envoi B: T8 - Est Ensemble

9: T9 - Grand Paris Grand Est 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois

11: T11 - Grand Paris Sud Est Avenir

12 : T12- Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Mame

S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau

S2 : SMETOM de la Vallée du Loing

53 : SIRMOTOM de la Région de Montereau

S4: SMETOM GEEODE

S5 : COVALTRI

96 : Val d'Europe Agglomération

S7 : CC des Plaines et Monts de France

SB : CA du Pays de Meaux

Essonne

E1 : CA Paris Saclay

E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine

E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

E4: CA Grand Paris Sud Seine Essonne Senart (77, 91)

E5 : CC du Val d'Essonne

E6: CC entre Juine et Renarde

E7: CA de l'Etampois Sud Essonne

E8 : SEDRE de la Region d'Etampes

E9: SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines

Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine

Y2: CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

Y3: CA Saint Quentin en Yvelines

Y4 : CC Gally Mauldre

Y5: CC Cœur d'Yvelines

Y6: SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)

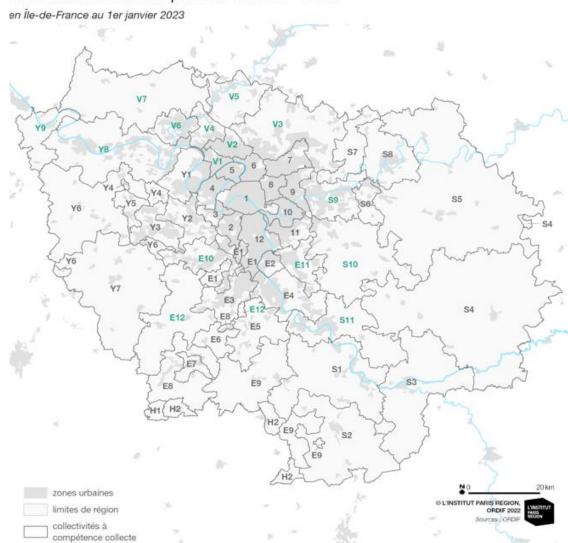
Y7: SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)

H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)

H2: SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

Les collectivités à compétence collecte - DMA





2. Organisation du traitement au 01.01.2023

Les collectivités franciliennes sont regroupées en 26 intercommunalités exerçant la compétence traitement. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées autour d'une installation structurante, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles.

Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : <u>Cartoviz</u>.

11 Collectivités à compétences traitement

MGP

13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)
14 : RIVED

14 : RIVED 15 : SMITDUVM

Seine-et-Marne

S13 : SYTRADEM S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

Essonne

E13: SIMACUR (91, 92)

Yveline:

Y10: SITRU (78, 92) Y11: VALOSEINE

Y12: SIDOMPE (28, 78, 91) Y13: SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Ile-France (siège)

H3: Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Mame

S10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)

S11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie S12 : SMITOM Centre Quest Seine-et-Marnais

Essonne

E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)

E12: SIREDOM (77, 91)

Yvelines

Y8: CU Grand Paris Seine et Oise

Y9 : CC les Portes de l'île de France

Val-d'Oise

V1 : Syndicat AZUR

V2 : Syndicat EMERAUDE

V3: SIGIDURS (77, 95)

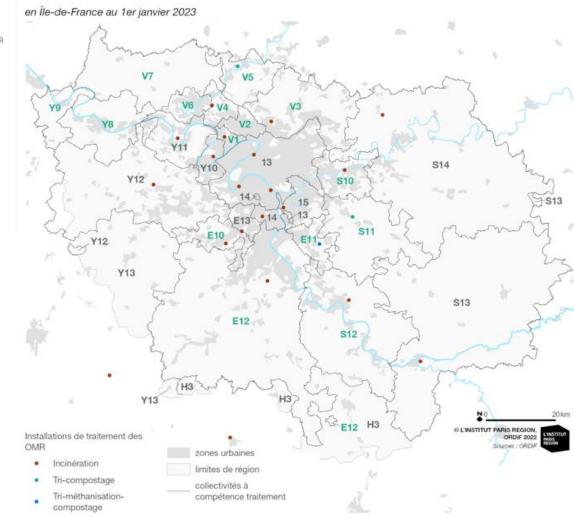
V4: Syndicat TRI ACTION

V5 : Syndicat TRI-OR

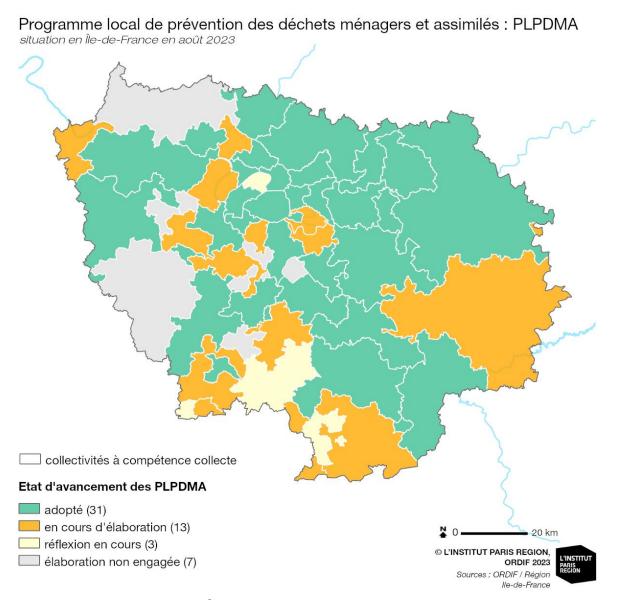
V6: CA de Cergy-Pontoise (78, 95)

V7 : SMIRTOM du Vexin

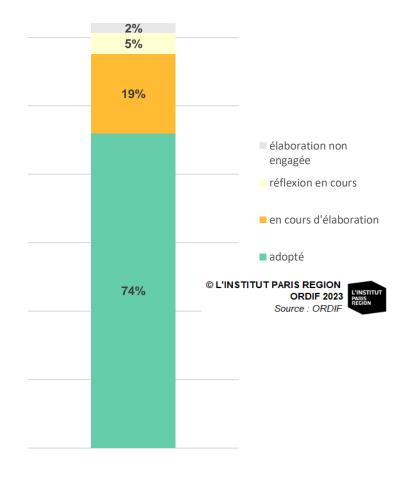
Les collectivités à compétence traitement - DMA



3. Prévention: PLPDMA



Taux de couverture de la population en 2023





3. Prévention: compostage de proximité

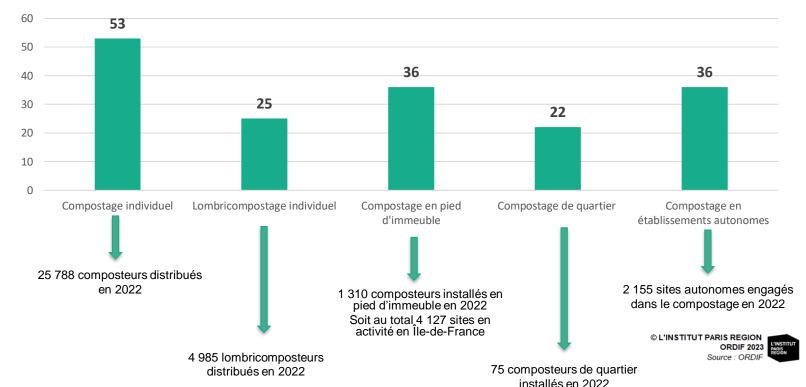
Les collectivités proposant des actions de gestion de proximité des biodéchets sur leur territoire en 2022

L'engagement des collectivités franciliennes en faveur de la généralisation du tri à la source se traduit aussi par la promotion du compostage de proximité.

Il s'agit de la distribution de composteurs individuels, adoption de lombricomposteurs, l'installation de composteurs partagés et de quartier ainsi que dans les établissements.

Presque toutes les collectivités à compétence collecte sont désormais engagées dans au moins une initiative de prévention des déchets via le compostage

Collectivités & actions de prévention





Soit au total 343 sites en activité en Île-de-France

3. Prévention: Broyage des déchets verts

Sur les 53 collectivités enquêtées, 25 proposent au moins une opération de broyage des déchets verts.

Parmi ces 25 collectivités, 13 ont précisé la nature de l'opération.

Ces opérations sont diverses. Elles comprennent la mise à disposition de broyeur sous forme de prêt, la distribution de broyats aux habitants après une permanence de broyage gérée par la collectivité ou encore la subvention à l'achat d'un broyeur.

Nombre de Collectivités









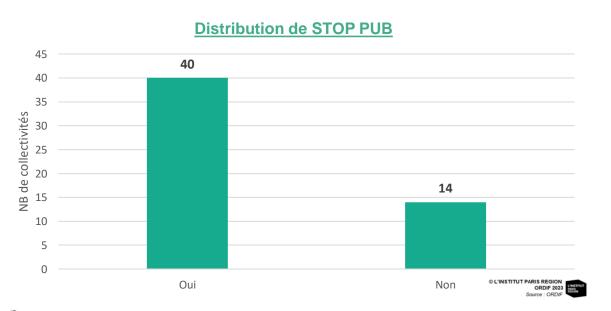
3. Prévention: Actions de sensibilisation

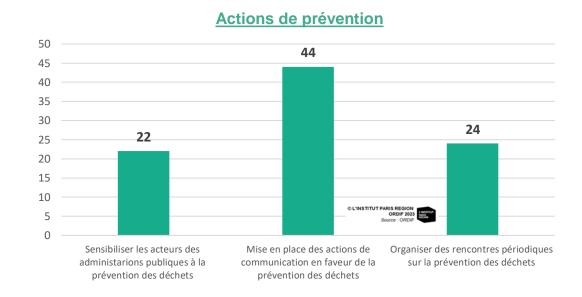
Les collectivités proposant des actions de prévention:

22 collectivités font de la sensibilisation à la prévention des déchets dans les administrations publiques

44 collectivités ont mis en place des actions en faveur de la prévention des déchets

24 collectivités ont organisé des rencontres périodiques sur la prévention des déchets





Distribution Stop-Pub

40 collectivités ont déclaré avoir distribué des autocollants Stop-Pub en 2022. Le taux d'apposition n'est malheureusement pas connu.

Ressourceries

En 2022, 26 collectivités accueillent au moins une ressourcerie.

L'Île de France compte 85 ressourceries.

23 collectivités ont au moins un projet de ressourceries dans les prochaines années.

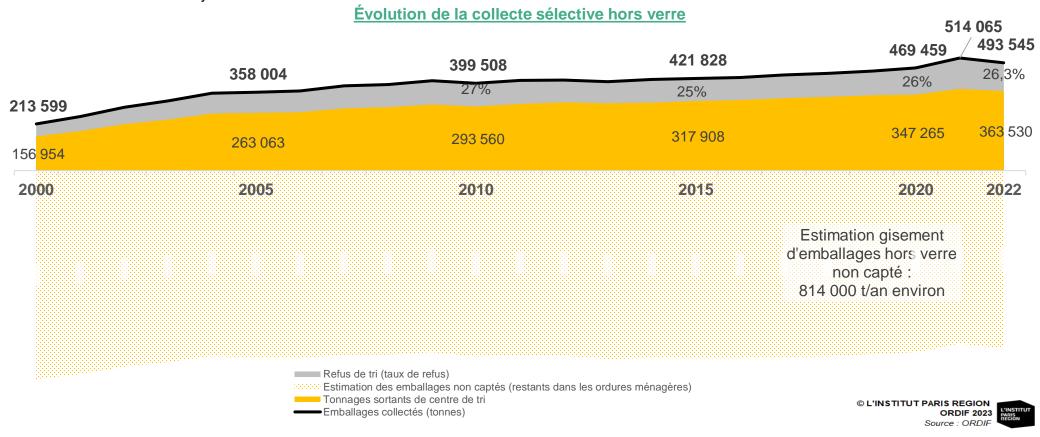


4. Emballages recyclables : évolution du tri hors verre

En 2022, les collectivités de l'Île-de-France ont collecté un peu plus de **20 000 tonnes de déchets d'emballages et de papiers de moins** que l'année précédente soit d'environ 493 000 tonnes. Cette diminution s'inscrit dans une tendance générale de diminution des déchets ménagers et assimilés (DMA) observée en 2022.

Le volume de déchets d'emballages et de papiers restant dans les ordures ménagères est toujours très élevé : **environ 60% du gisement n'est pas capté.**

Le **refus de tri** de déchets d'emballages et de papiers collecté en 2022 est de 26,3% (130 000 t). Il s'est amélioré de 0,5 point par rapport à 2021. 97% de ces refus ont été envoyés en incinération.



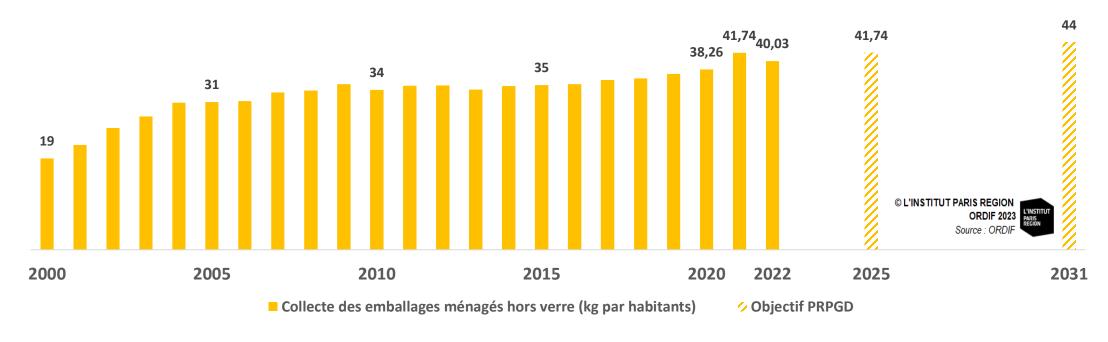


4. Emballages recyclables : évolution du tri hors verre

Pour la première fois depuis 2016, le ratio d'emballages et papiers marque une baisse. Il est passé de 41,7 kg/hab à 40 kg/hab soit un recul de 1,7% en un an.

Entre 2016 et 2021, le ratio d'emballages papiers a gagné 1kg par an. Le recul de l'année 2022 s'inscrit dans une tendance à la baisse des DMA après le pic de production enregistrer en 2021.

Évolution du ratio de collecte des emballages ménagers hors verre





4. Emballages recyclables : taux de recyclage DMA

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4^e bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers).

En 2022, le taux de recyclage francilien des DMA est resté presque stable par rapport à 2021 au dessus de 24%. Si l'objectif réglementaire des 65 % en 2035 est loin d'être atteint, la tendance de ces dernières années semblait plutôt à la hausse.

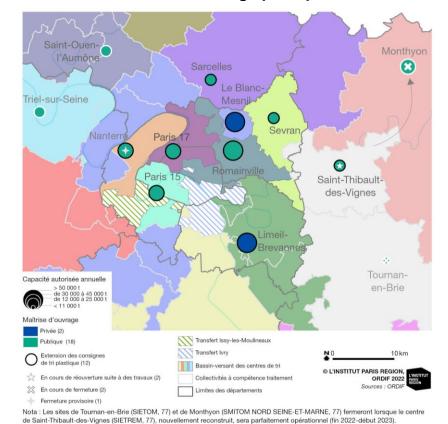
Évolution du taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens 100,0% 90,0% 80,0% 70,0% Objectif 2035 Objectif 2030 60,0% Objectif 2025 Objectif 2020 50,0% 40.0% 30,0% 20,5% 20,3% 21,0% 21,2% 21,8% 21,0% 21,8% 22,4% 22,2% 23,1% 23,5% 24,5% 24,3% 20,0% © L'INSTITUT PARIS REGION 10,0% 0,0% 2019 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2020



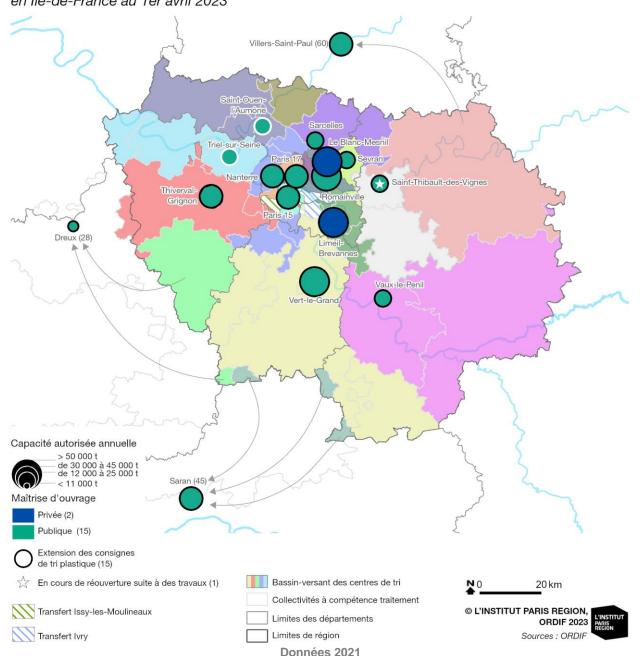
4. Emballages recyclables : centres de tri

L'Île-de-France comptait en 2022, **17 centres de tri** de collectes sélectives des ménages pour une capacité autorisée annuelle de 636 220 t, dont 16 adaptés totalement ou en partie aux extensions des consignes de tri, pour 620 220 t/an soit 97% des capacités régionales.

15 des 17 centres sont sous maitrise d'ouvrage publique.



Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023





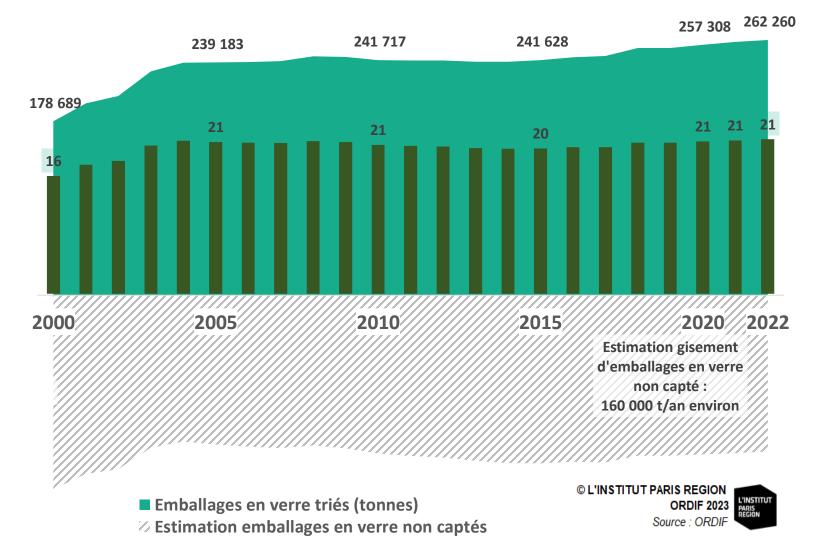
5. Emballages recyclables : évolution du tri du verre

Évolution captage des emballages en verre

Avec 262 260 tonnes, le flux des déchets d'emballages en verre reste assez stable en 2022. Le ratio ne bouge pas. Restant ainsi à 21 kg/hab.

Depuis 20 ans ce ratio reste **stable entre 20 et 21 kg/hab**.

Le tonnage des déchets emballages en verre non captés restant dans les OMr est estimé à près de 160 000 tonnes (13 kg/hab). Avec un taux de captage de 62%, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.





6. Déchets alimentaires : déploiement de la collecte

La réglementation* posée en 2015 prévoit que « au plus tard le 31 décembre 2023 », « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris [les] collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets », sont tenus « de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets », soit par « valorisation sur place » soit par « collecte séparée ». Les biodéchets sont soit des déchets de jardin (cf. diapo 23 ciaprès) soit des déchets alimentaires.

En 2022, l'ensemble des collectivisé franciliennes indiquent mettre des composteurs à usage domestique à la disposition des habitants.

Huit collectivités offrent un service de collecte des déchets alimentaires à tout ou partie de leur population, tandis que 15 proposent une collecte spécifique pour les gros producteurs professionnels (cantines...).

*Art. L541-21-1 du code de l'environnement

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

Collectes des déchets alimentaires (DA) : des ménages des gros producteurs dans le cadre du des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD 17 collectivités à compétences collecte 1: T1 - Ville de Paris 2: T2 - Vallée Sud Grand Paris 3: T3 - Grand Paris Seine Ouest - Paris Ouest La Défense - Boucle Nord de Seine Plaine Commune 7: T7 - Paris Terres d'Envol 8: T8 - Est Ensemble 10: T10 - Paris Est Marne et Bois 11: T11 - Grand Paris Sud Est Avenir 12: T12- Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94) S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau S7 : CC des Plaines et Monts de France Essonne (3) E1: CA Paris Saclay E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine E3: CA Cœur d'Essonne Agglomération Yvelines (2) Y1: CA Saint Germain Boucles de Seine Y2: CA de Versailles Grand Parc (78, 91) 5 collectivités à compétences collecte et traitement

Seine-et-Marne (2)

Essonne (1)

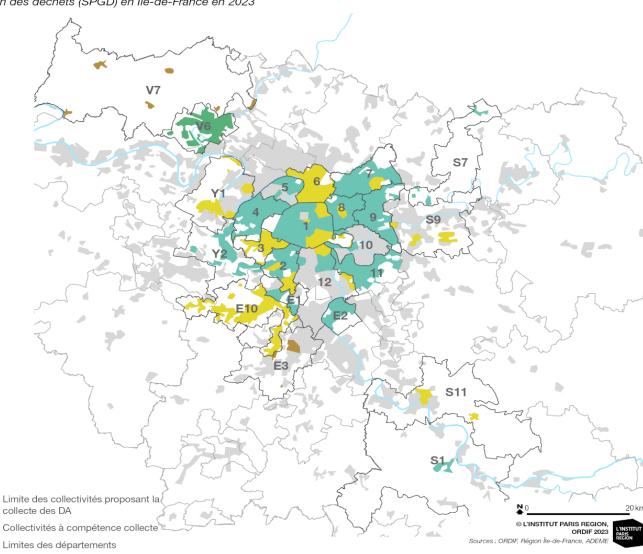
Val-d'Oise (2)

V7: SMIRTOM du Vexin

S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93) S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

E10: SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

V6: CA de Cergy-Pontoise (78, 95)



6. Déchets alimentaires : évolution de la collecte

En 2022, le service public a collecté 10 248 tonnes de déchets alimentaires :

- 21% provenant des ménages soit 2162 tonnes.
- 79% provenant des « gros producteurs » (cantines, marchés forains, restaurants, etc.) soit 8086 tonnes.

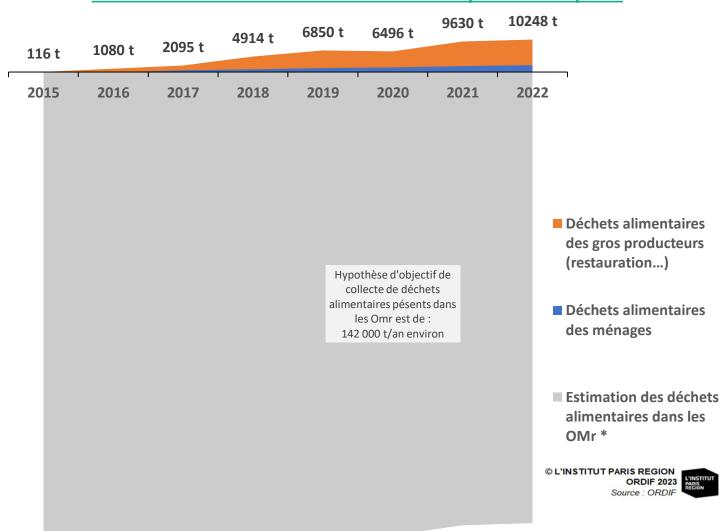
La quasi-totalité de ces tonnages sont valorisés en méthanisation.

À la lecture de la règlementation, on peut raisonnablement faire l'hypothèse d'un objectif 50% de réduction des déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles. Pour l'atteindre, trois leviers sont envisageables :

- · La lutte contre le gaspillage alimentaire
- · Le compostage de proximité
- La collecte des déchets alimentaires en vue de leur valorisation organique.

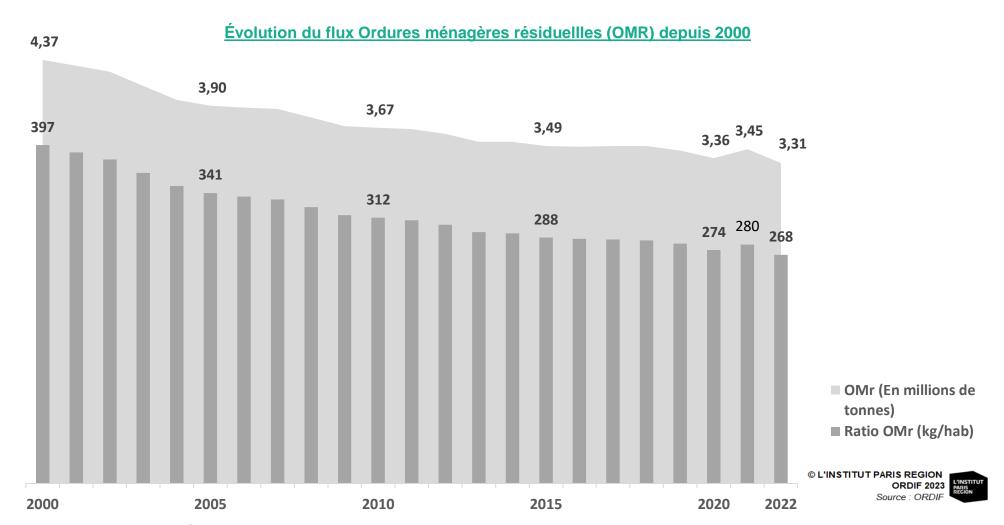
Dans le cadre de cette hypothèse, le gisement de déchets alimentaires dans les ordures ménagères à capter est estimé à 142 000 t annuelles environ.

Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public



7. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : évolution

2022 est une année record pour la baisse des ordures ménagères résiduelles (OMr). En effet, avec 3,31 Mt d'Omr (268 kg/hab), le tonnage comme le ratio de ce flux atteint son niveau le plus bas depuis l'an 2000 : une réduction de 129 kg par habitant et par an (- 32,5%).

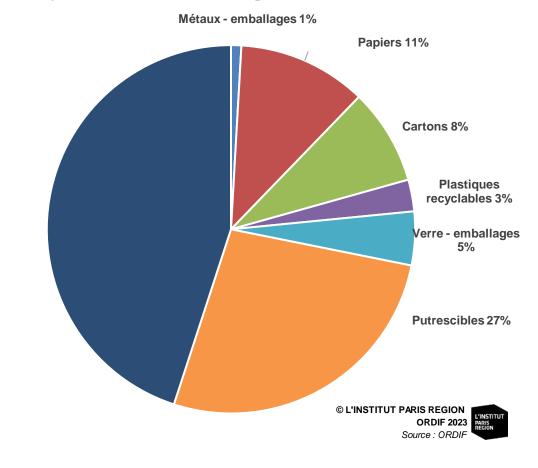


7. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : composition

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le **potentiel de détournement** des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

Compostion des Ordures ménagères résiduelles en 2017



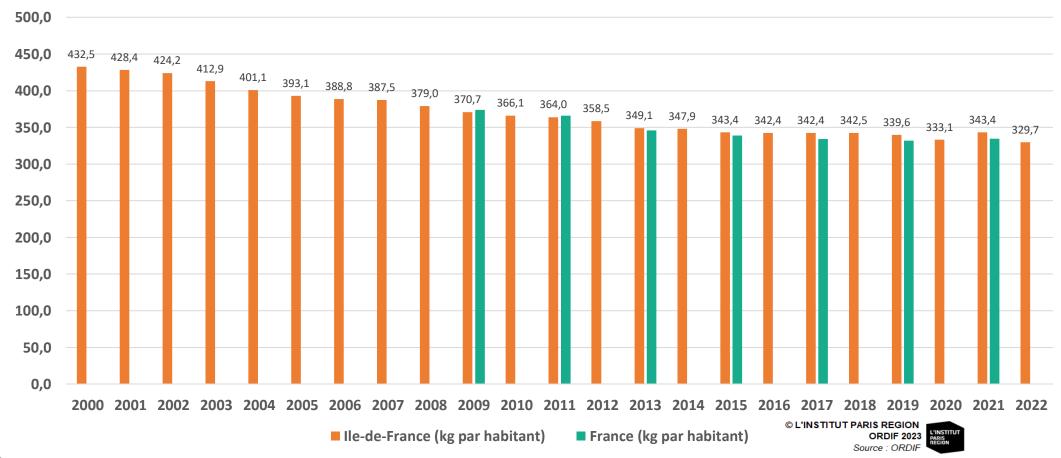


8. OMA: ratios kg par habitant et par an

En 2022, le ratio OMA observé est de 329,7 kg par habitant soit une baisse de 13kg par habitant. Ce ratio passe en dessous de celui observé au niveau national en 2021 c'es à dire 335 kg par habitant.

Évolution des ordures ménagères et assimilées (OMR, Papiers & emballages, Déchets alimentaires)

lle-de-France/France

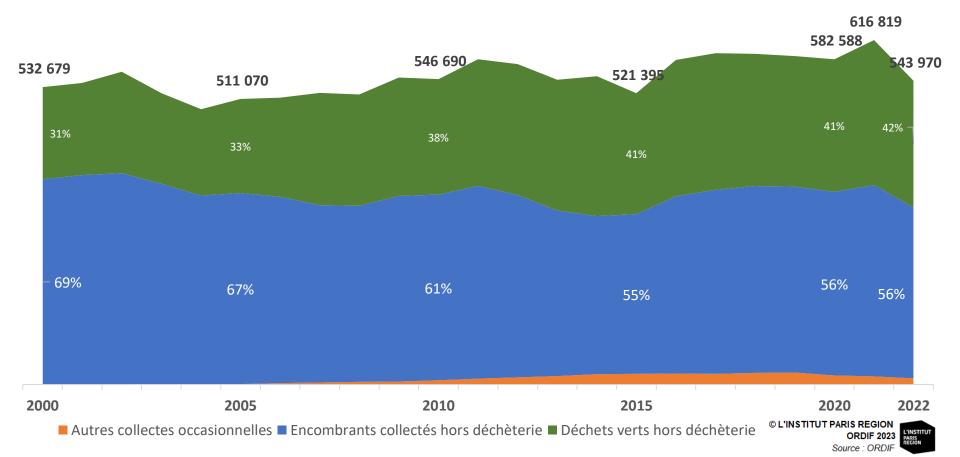




9. Les déchets occasionnels hors déchèteries

Les flux de déchets occasionnels évoluent d'une année sur l'autre mais restent relativement stables depuis 2016 et au **dessus des 580 000** tonnes annuelles. L'année 2022 a connu cependant une **forte baisse** à 543 970 tonnes soit une diminution de 12% par rapport à 2021. La part des déchets verts a progressé régulièrement pour faire aujourd'hui presque jeu égal avec les encombrants.

Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes)

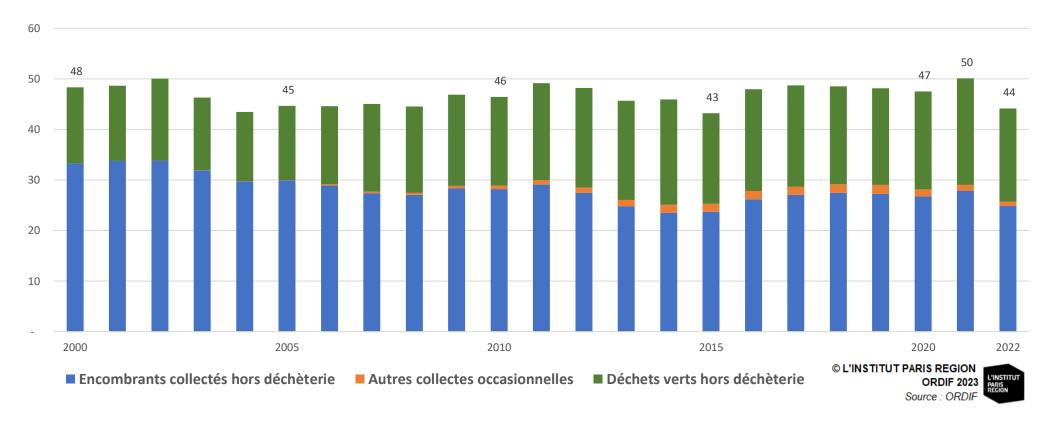




9. Les déchets occasionnels hors déchèteries

Le ratio des déchets occasionnels hors déchèteries est de 44 kg/hab en 2022. Ce **ratio a significativement baissé** par rapport aux années précédentes et plus particulièrement par rapport à 2021. Les encombrants passent de 28 kg/hab à 25 kg/hab entre 2021 et 2022. Quant aux déchets verts, ils passent de 21 kg/hab en 2021 à 18 kg/hab en 2022. Les autres occasionnels restent stables soit 1 kg/hab

Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (kg/hab)

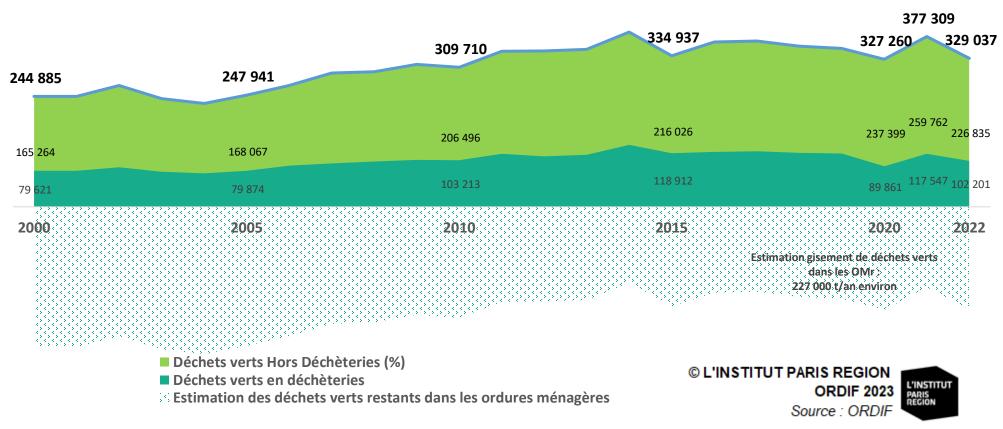




9. Déchets verts

En 2022, 329 037 t, en baisse par rapport à 2021 mais ce tonnage reste dans le même ordre de grandeur que ceux observés lors des 12 dernières années. Modes de collecte : 69 % des déchets verts franciliens sont collectés **hors déchèteries**. Selon les caractérisations des ordures ménagères, plus d'un tiers des déchets verts (tontes de pelouse, etc.) ne sont pas captés et s'y trouverait encore. Ils sont alors principalement envoyés en incinération.

Évolution de la collecte des déchets verts (tonnes)





9. Déchets verts

Malgré la saisonnalité de ce flux et des années atypiques, le ratio est relativement stable depuis 2009 hormis le pic de 2021.

Évolution de la collecte des déchets verts (kg/hab) © L'INSTITUT PARIS REGION ■ Déchets verts hors Déchèterie ■ Déchets verts en Déchèterie



Source: ORDIF

10. Déchèteries

184 déchèteries fixes ont été recensées en 2022 (+1), un parc des déchèteries publiques toujours insuffisant et très sollicité.

Parmi elles:

- 174 déchèteries acceptent les déchets dangereux des ménages
- 40 déchèteries proposent une zone dédiée au réemploi.
- 102 déchèteries, soit 55 % des déchèteries franciliennes, acceptent les professionnels.

1 déchèterie pour

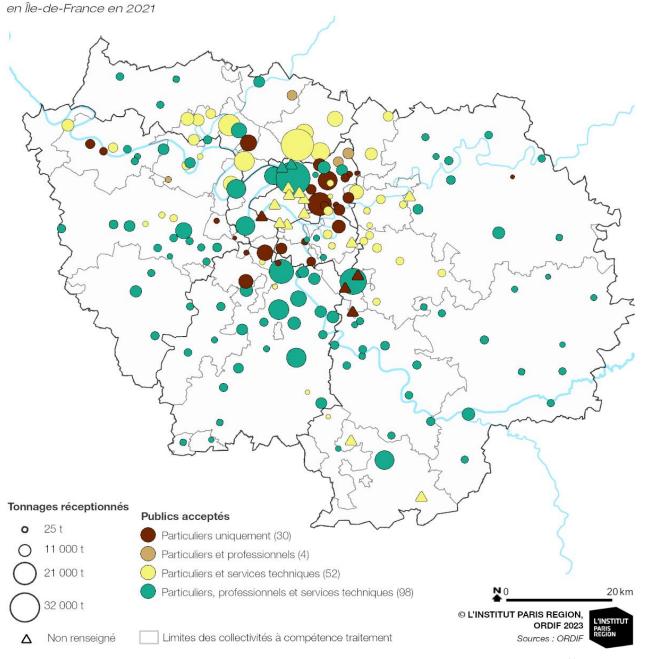






67 364 habitants

Tonnages collectés en déchèteries publiques

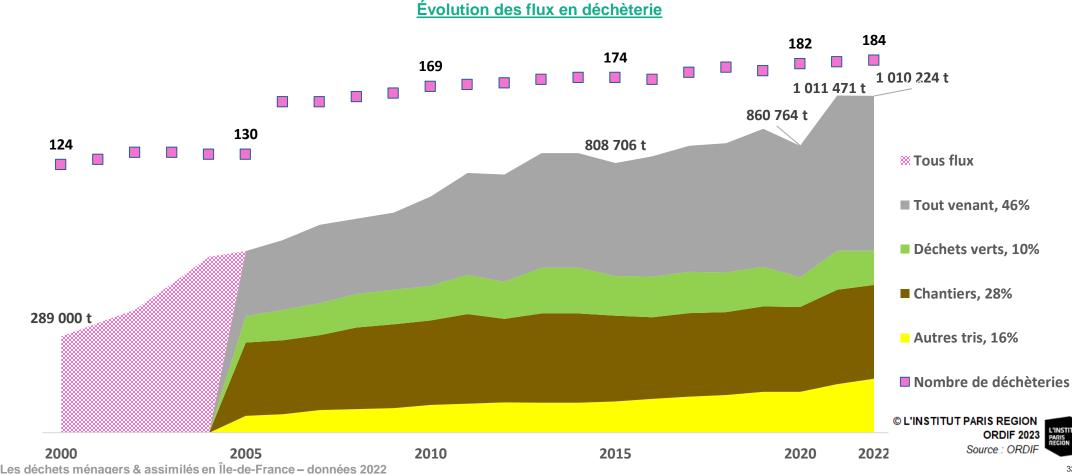




10. Déchèteries : évolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries en 2022 restent relativement stables à ceux collectés en 2021. Avec 1 010 224 tonnes collectés, les apports en déchèteries restent stables par rapport à 2021 soit 1 248 tonnes en moins. Les flux « Autres tris » (16% du total en 2022) connaissent cependant une progression de 12%. Les déchets verts et les déchets de chantiers connaissent respectivement une baisse de 13% et de 1% ppar rapport à 2021.

Après le recul de l'année 2020, les flux collectés en déchèteries confirment la reprise de la tendance à la hausse observée depuis 2000. Le tout-venant reste le principal flux en déchèterie (46% du total, -0,1% en 2022).



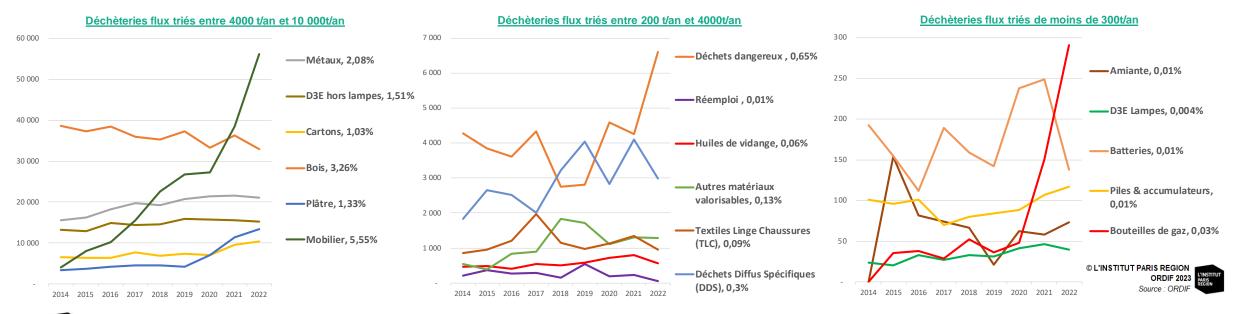
10. Déchèteries : évolution des tonnages

Les autres flux triés en déchèterie représentent 16% des tonnages en déchèterie. Ils ont progressé de 12% en 2022.

Parmi eux le plus **gros flux** trié est celui du caisson de la REP « Mobilier » dont le tonnage a été multiplié par 14 entre 2014 et 2022. Les autres flux au dessus de 4000 t/an sont tendanciellement plutôt à la hausse, notamment le plâtre multiplié par 3 depuis 2019.

Dans les **flux intermédiaires** (entre 200t et 4000t/an) les déchets dangereux hors ou sous REP (DDS) sont également à la hausse (respectivement +30% et +110%). Les autres restent relativement stables en tendance sur la période.

Certains **flux plus petits** (- de 300 t/an) semblent assez stables : piles, lampes. D'autres connaissent une évolution plus accidentée. À noter la très forte progression des bouteilles de gaz (multiplié par 8) depuis 2019.

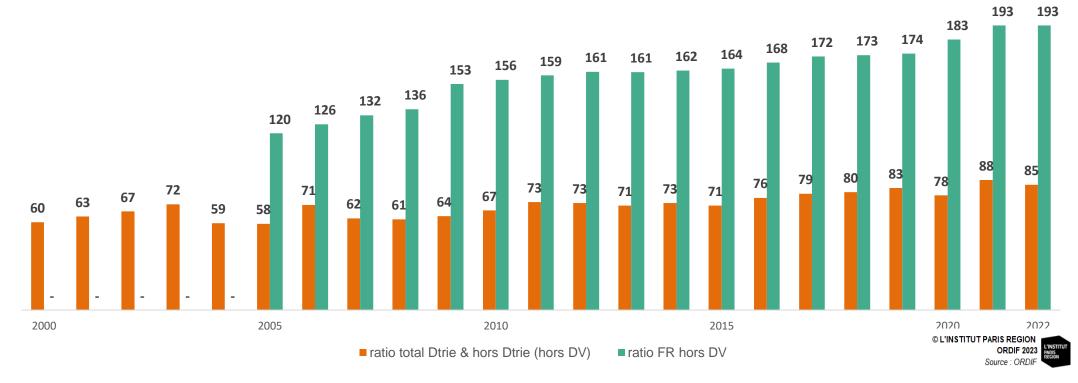


11. Occasionnels en et hors déchèteries : ratios

Le ratio moyen d'occasionnels collectés en francilien de 85 kg/hab./an. Ce ratio reste deux fois moins élevé que celui observé au niveau national (193 kg/hab./an en 2022).

Par ailleurs, le ratio de l'Île-de-France est en baisse en 2022 par rapport à 2021 soit une réduction de de 3kg par habitant.

Évolution des ratios de collecte en et hors déchèterie sans les déchets verts en France et en île-de-France





12. Observation des déchets

Notice Bilan DMA

Déchets

selon leur

origine

Économie

des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de

L'Institut Paris Region,

suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux acteurs du territoire de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la planification régionale.
- Participer au rapportage national et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des

représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

Socle d'observation



Déchets selon leur nature

responsa élargie product

Observation partenariale des déchets

Installations de traitement Filières à responsabilité élargie des producteurs

nsabilité gie des ucteurs

Filières spécifiques



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national









12. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en novembre 2023 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour novembre 2024.

(Source : Région Île-de-France)

Pour consulter le PRPGD, cliquez ici

Pour consulter le rapport de suivi #3 du PRPGD, cliquez ici



12. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

Cette enquête porte sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- · Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

(Source : Ademe)









Sanoussy KABA

sanoussy.kaba@institutparisregion.fr + 33 (0)1 77 49 75 33

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets - ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

Projet: 42.17.01

Avec le soutien de





